

31 mars 2008

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

FROMAGERIES PAUL RENARD

(Eurolist)

Complément à D&I 208C0578 en date du 31 mars 2008

Par courriers du 31 mars 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

- « Altaréa n'agit pas de concert avec un autre actionnaire de FROMAGERIES PAUL RENARD ;
- Altaréa déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique visant la totalité des titres FROMAGERIES PAUL RENARD conformément à la réglementation applicable, et n'envisage pas de poursuivre ses achats de titres FROMAGERIES PAUL RENARD, en dehors de l'offre publique susvisée ;
- Altaréa a sollicité la nomination de 4 représentants au conseil d'administration de FROMAGERIES PAUL RENARD, et n'a pas l'intention de réclamer davantage de postes d'administrateurs dans les 12 mois qui viennent. »
